



Congrès des Maires de Haute-Savoie 21/10/2017

Allocution de Monsieur Nicolas RUBIN, Président de l'Adm74

Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues à nouveau,

Je vais au fil de mon propos tourner assez souvent mon regard vers le représentant de l'Etat, alors que j'avais invité Monsieur le Premier ministre, dont nous attendons encore sa réponse valant déclinaison de l'invitation, c'est dommage...mais nous trouverons certainement en vous Pierre LAMBERT, la carrure courageuse prête à répondre des actions du gouvernement et je vous remercie d'ores et déjà d'avoir accepté quelques questions de la salle après votre propos qui clôturera cette matinée.

Ces échanges sont nécessaires, ils doivent être sincères et respectueux à l'instant où nous partageons avec vous, une relation constructive et agréable.

Je vous le disais ce matin, notre matinée de travail s'annonçait chargée, tant l'actualité concernant nos collectivités territoriales est dense et tant les changements à venir dans nos structures, dans les prochains mois et prochaines années, sont importants.

Nous voilà arrivés à mi-mandat et on nous annonce, sans trop de certitude encore, que nous devons poursuivre nos fonctions et nos missions une année de plus, en même temps que le gouvernement engage une réflexion sur la réduction du nombre des élus locaux.

Alors, je commencerai mon propos en rendant hommage aux 525 000 élus municipaux et communautaires, pour la plupart bénévoles, qui aident quotidiennement au fonctionnement des communes et intercommunalités.

Toujours disponibles pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants, pour gérer les situations de crise ou les catastrophes naturelles ou encore pour tenir les bureaux de vote, les élus locaux ont bien souvent un apport irremplaçable et leur réduction n'entraînerait aucune économie. Cela ne ferait au contraire que fragiliser le service rendu aux citoyens.

Pour illustrer mes propos, je citerai un article de la Gazette des Communes du 4 septembre dernier, dans lequel le Directeur général du CNFPT indiquait qu'en partant de l'hypothèse qu'un élu local accorde en moyenne 5 heures par semaine à l'exercice de son mandat, *« l'investissement humain des élus locaux peut être valorisé comme étant équivalent à l'activités de 86 800 agents publics locaux à temps plein...Dans les communes de moins de 1 000 habitants, cela correspondrait à 30 600 agents à temps plein consacrés à leurs territoires »*.

Les élus locaux, Monsieur le Préfet et vous le savez, sont une chance pour la République, pour la France, et l'Etat semble se tromper de cible, sauf s'il entend, plutôt que de diminuer drastiquement le nombre des élus, peut être repenser intelligemment la gouvernance des collectivités. Il y a peut-être une nuance. On ne comprend pas le fait de vouloir se passer de celles et ceux qui donnent sans rien recevoir...

Cette annonce s'ajoute aux diverses décisions estivales, brutales et unilatérales et aux différentes mesures qui figurent dans le projet de loi de finances 2018 et dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et qui mettent à mal l'autonomie de gestion de nos collectivités locales.

Je commencerai par évoquer la décision du gouvernement, intervenue dans l'été de geler et réduire les contrats aidés dans le secteur non marchand. Nous le savons bien, ces contrats permettent aux petites collectivités et aux associations locales d'embaucher des personnels indispensables pour assurer notamment la mise en œuvre des activités périscolaires et extrascolaires, l'organisation de la restauration scolaire, l'accompagnement des enfants en situation de handicap, l'entretien des locaux, etc.

Ces contrats représentent par ailleurs un amortisseur social très important puisqu'ils permettent, plus généralement, de soutenir l'emploi pour les publics fragiles rencontrant des difficultés d'intégration et professionnelles d'insertion.

Et même si nous pouvons discuter de l'efficacité de ce type de réponse au problème du chômage – les avis sont en effet contrastés sur ce point parmi les élus – nous sommes tous d'accord pour dénoncer la méthode et les conditions dans lesquelles une telle décision a été prise, sans concertation aucune et en plein mois d'août, quand la France dort...elle s'est réveillée avec un mal de tête, et le mal venait effectivement de la tête !

Cette décision est d'autant plus incompréhensible que c'est l'Etat lui-même qui s'est tourné vers nos collectivités afin que adhérions au dispositif des contrats aidés et que nous ayons recours le plus largement possible à ce type de contrat ! Car nous nous rappelons en effet toutes et tous, Monsieur le Préfet, que le corps préfectoral, s'était converti en véritable VPR des contrats aidés, sur objectifs fixés par l'Etat. Cette technique de l'accompagnement et de l'abandon nous la craignons et elle engendre la méfiance maintenant installée.

Beaucoup de communes et associations ont joué le jeu et abondé les statistiques que les services devaient faire remonter à Bercy et voilà qu'on nous annonce, à quelques jours de la rentrée scolaire, que les personnes recrutées en contrats aidés ne pourraient pas être maintenues dans leur emploi.

Face aux collectivités, premières surprises, nous n'oublions pas ces femmes et ces hommes sacrifiés par une décision qui a manqué de préparation et d'accompagnement.

La méthode employée est brutale et porte en elle la rupture de la parole de l'Etat.

Comment peut-on, dans ces conditions, adhérer au « Pacte de confiance » évoqué à plusieurs reprises par le Président de la République depuis son élection à la tête de notre

pays ? L'expression « faire un petit dans le dos » a d'ailleurs du être grandement inspirée par la politique...

Comment ne pas douter, Monsieur le Préfet, de l'intérêt de la démarche que vous avez engagée il y a quelques jours quand vous avez réuni les élus de la Commission départementale de coopération intercommunale pour recueillir leurs avis et propositions dans le cadre des 4 questions posées par le gouvernement ? Certains y ont participé quand d'autres refusent de servir un Etat qui les dessert brutalement.

Nous saluons néanmoins votre démarche, tout comme notre association nationale et d'autres associations du bloc communal saluaient, le 17 juillet dernier, l'accord de méthode conclu lors de la Conférence nationale des territoires, destiné à renouveler un lien de confiance entre l'Etat et le bloc communal et à progresser dans la voie d'un dialogue apaisé entre l'Etat et les collectivités.

Cette instance de dialogue et de négociation que se veut être la conférence nationale des territoires devait et doit justement permettre la définition d'un agenda partagé, privilégiant la concertation et évitant les annonces précipitées de réformes aux conséquences non évaluées conjointement, en particulier dans le domaine financier.

Il semble que nous nous sommes malheureusement quelque peu éloignés de la méthode annoncée...

Car au-delà des contrats aidés, ce sont les principes constitutionnels de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales qui sont aujourd'hui mis à mal, avec l'annonce d'une avalanche de mesures défavorables aux collectivités territoriales.

Que dire en effet de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables ?

Cette réforme représente une importante source d'inquiétudes pour nos collectivités. Elle finit de marginaliser la part de recettes fiscales dans les recettes de fonctionnement et interroge sur la part dynamique des ressources de nos collectivités et donc, de leur capacité à porter un investissement et des services publics indispensables à nos territoires.

Certes, l'Etat a annoncé que les pertes de recettes seraient intégralement compensées mais permettez-nous, Monsieur le Préfet, d'être inquiets alors que nous avons déjà vécu le précédent de la taxe professionnelle.

Si aucune chute de recette n'est *a priori* à prévoir la première année, qu'en sera-t-il ensuite ?

Beaucoup d'élus ont l'impression, par cette mesure à venir, d'être placés sous tutelle et dénoncent une marche arrière extraordinaire où la commune se voit privée de son droit de lever l'impôt.

Cela vient s'ajouter au projet d'augmentation de 10 à 13 milliards de l'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités, qui ont pourtant déjà produit un effort important de baisse de la dépense publique, effort d'autant plus remarquable que la part des collectivités dans la dette publique est résiduelle et que, contrairement à l'Etat, les déficits liés aux dépenses de fonctionnement sont proscrits par la loi.

Si les collectivités territoriales ont bien conscience de la nécessité de contribuer, conjointement avec l'Etat, au redressement des finances publiques, ces nouvelles mesures vont impacter directement l'économie locale dans un contexte où, faut-il le rappeler, nos collectivités portent 75 % de l'investissement public. Et là encore, les entreprises et l'emploi devraient en être les premières victimes parce qu'entraver l'investissement local, c'est entraver la croissance économique !

La Cour des comptes sur le sujet des finances locales a demandé à l'Etat, je cite, « *de consulter les collectivités avant de prendre des décisions qui auront sur elles de lourdes conséquences* » (le dégel du point d'indice des rémunérations des fonctionnaires par exemple).

Notre capacité d'investissement a déjà été mise à mal ces dernières années par l'effet cumulé de la baisse des dotations et de la hausse des prélèvements effectués sur nos collectivités haut-savoyardes au titre du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales.

S'il a été annoncé que le FPIC n'augmenterait pas en 2018 (1 milliard d'euros comme en 2017), le département de la Haute-Savoie reste fortement concerné avec une contribution consolidée de 36 millions d'euros en 2017 et des montants de contribution qui sont passés, en moyenne et au total pour le bloc communal en Haute-Savoie, d'environ 6 euros par habitant du département en 2012, à un peu plus de 45 euros par habitant du département en 2017 (ces calculs étant basés sur la population INSEE du département de la Haute-Savoie).

Je me permettrai, de citer quelques chiffres représentant les contributions versées par nos collectivités au titre du FPIC, et ce, pour la seule année 2017 :

Annecy : 2.5 millions d'euros prélevés au titre du FPIC en 2017

Chamonix : 1.1 millions d'euros

Rumilly : 700 000 euros

Cluses : 1 million d'euros

Faverges-Seythenex : 377 000 euros

La Roche-sur-Foron : 292 000 euros

Thônes : 244 000 euros

Je peux également prendre l'exemple de plus petites communes, telles que Servoz qui contribue, avec ses 1 000 habitants, à hauteur d'un peu plus de 57 000 euros en 2017.

Et je ne citerai pas les montants dus par les intercommunalités haut-savoyardes, qui avoisinent dans certains cas, en plus de la contribution de leurs communes membres, les 2 millions d'euros.

Autant de sommes qui viennent s'ajouter aux contributions versées depuis 2012 et qui, cumulées, représentent des millions d'euros d'investissements en moins sur nos territoires et au profit de nos populations.

Car rappelons aussi que depuis 2014, l'ensemble de nos communes et de nos communautés de communes et d'agglomération contribuent, sans exception, au Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales.

Encore une fois, nous ne remettons pas en cause le principe de la péréquation et de la nécessaire solidarité entre les communes jugées aisées et celles en difficulté. Mais les montants qui sont prélevés sur nos territoires n'ont cessé de croître et pèsent lourdement sur les capacités d'investissement de nos collectivités. Le mode de calcul n'a pas pris en compte une certaine objectivité...

Il y a quelques jours, plusieurs élus de Savoie et de Haute-Savoie se réunissaient à Moûtiers, à l'invitation du Président de la Fédération des Maires de Savoie, Fabrice PANNEKOUCHE parmi nous ce matin. J'y étais avec d'autres collègues pour dénoncer ensemble l'absence de prise en compte des caractéristiques propres à nos territoires et notamment des contraintes inhérentes aux territoires de montagne.

Plusieurs propositions en sont ressorties : revoir les critères de calcul du FPIC tout en diminuant progressivement les ressources du FPIC afin de retrouver l'enveloppe de 2015 de 780 millions d'euros, contre 1 milliard en 2017.

Face à des prélèvements parfois 20 fois supérieurs à la moyenne des prélèvements effectués sur le territoire national, il est en effet devenu indispensable et urgent d'examiner avec la plus grande attention cette proposition de révision des critères du FPIC.

Il est tout aussi urgent de mettre un terme aux DGF dite négatives qui touchent de plein fouet plusieurs collectivités de nos deux départements.

En Haute-Savoie, ce sont 9 communes et 5 EPCI à fiscalité propre qui se retrouvent, dans le cadre de la baisse des dotations de l'Etat, avec une DGF dite « négative » et qui subissent de ce fait un prélèvement sur leurs recettes fiscales au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Des prélèvements qui peuvent aller jusqu'à 43 000 euros pour les communes et jusqu'à 830 000 euros pour les intercommunalités.

Cela n'est pas acceptable ! Aussi, nous vous proposons, chers collègues congressistes, de vous joindre aux propositions issues du séminaire de Moûtiers, en interdisant les DGF négatives tendant au prélèvement sur la fiscalité des collectivités quand la DGF n'est plus suffisante pour opérer le prélèvement de la contribution au redressement des finances publiques.

J'ai demandé à Christian DUPESSEY, notre vice président, de vous proposer dans quelques minutes de voter une motion reprenant notamment cette proposition.

Que dire également des ponctions opérées sur les budgets des Agences de l'eau, dans un contexte où les collectivités ont à mettre en œuvre, à partir du 1^{er} janvier 2018, la complexe et coûteuse compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ?

Depuis la loi de finances 2015, l'Etat ampute chaque année le fonds de roulement des Agences de l'eau de 175 millions d'euros pour financer son propre budget. 2018 ne fera pas

exception, comme annoncé le 11 septembre dernier par le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas HULOT, et conformément aux dispositions du projet de loi de finances 2018 récemment adopté en conseil des ministres.

Ces prélèvements représentent un nouveau coup dur pour les agences et pour nos collectivités qui bénéficient des aides précieuses des agences de l'eau pour mener à bien des projets locaux, notamment dans des territoires en difficultés. L'eau est précieuse, son agence aussi...

Mettre à mal les moyens dont disposent les agences, c'est mettre à mal toute la politique de l'eau en France et l'ensemble des missions qu'elles se doivent de remplir, sans cesse élargies et renforcées, notamment en matière de reconquête de la biodiversité.

Nous appelons ainsi l'ensemble des élus représentés dans les comités de bassin à se mobiliser sur ce sujet !

D'autres mesures envisagées dans le projet de loi de finances 2018 doivent également attirer notre attention. Je pense notamment aux diverses dispositions ayant trait au logement, et plus particulièrement au logement social, quelque peu menacé : baisse de 20% des aides à la pierre, baisse des APL et réduction des loyers HLM, restrictions concernant le prêt à taux zéro, suppression de l'APL accession, etc. Comme le dit l'Union Sociale pour l'Habitat, *« toucher aux APL, c'est toucher à la solidarité nationale, c'est toucher à la France »*.

Face à de telles mesures, c'est aujourd'hui tout l'équilibre des organismes de logement social qui est menacé et tout le modèle du logement social en France qui est attaqué.

Voilà, Monsieur le Préfet, quelques-unes des mesures qui nous interrogent et nous inquiètent et qui démontrent une certaine incompréhension de la réalité de nos territoires notamment.

La Haute-Savoie est l'un des départements qui accueille le plus de VO, les fameux voyages officiels... On y vient pour visiter son économie dynamique, son tourisme, sa force agricole, son industrie remarquable, s'inquiéter de la qualité de l'air... Mais rarement pour y annoncer des bonnes nouvelles ou parfois même faire un aller retour sans rien annoncer.

La Haute-Savoie ne saurait être seulement un département de tourisme ministériel ! Nous attendons un peu plus de considération, des messages forts et de confiance. Quelques soit les gouvernements successifs d'ailleurs...les exemples ne manquent pas.

Le président de la République l'a dit et parfaitement imagé dans son propos télévisé, je vais en reprendre quelques passages qui ne manqueront de déclencher des applaudissements de l'assemblée, tellement j'ai l'impression qu'Emmanuel MACRON pensait Haute-Savoie quand il répondait à la France toute entière, et en parlant de l'impôt sur la fortune, je cite :

- *« Moi je ne crois pas à la jalousie française qui consiste à dire, il y a des gens qui réussissent, on va les taxer, les massacrer...nous nous porterons mieux »*

- « *Je crois à l'esprit de cordée, si on commence à jeter des cailloux sur les premiers de cordée, c'est toute la cordée qui dégringole... »*

Avec 281 communes, notre département est dans une situation de premier de cordée. Il accueille 10 000 nouveaux habitants par an, doit s'aménager à chaque instant pour assumer ses missions et dans tous ses domaines de compétences et ces adaptations constantes nécessitent des moyens conséquents et par conséquent, l'Etat ne peut et ne doit pas *jeter des cailloux* sur nos collectivités !

Vous l'aurez compris Monsieur le Préfet, nous sommes injustement traités et je le répète, oui à la solidarité, non à l'injustice ! Ces prélèvements sont exagérés ! Que l'Etat nous laisse vivre nos mandats ou alors qu'il les reprenne à sa charge, à l'heure où il se décharge beaucoup sur nous. Là encore, on ne veut plus de transfert de charges sans ressources nouvelles.

La malléabilité des élus ne durera pas autant que les contributions. La diminution du nombre d'élus pourrait aussi se faire naturellement, parce que les élus ne sont pas là pour prendre que des coups (et des coûts aussi), mais pour construire, aménager, développer, assurer une vie agréable à leur population.

La commune est la base de la pyramide de la France, plus la pointe est haute, plus la stabilité au sol est nécessaire ! Enlevez-leur les moyens, ils vous rendront l'intérêt qu'ils ont à participer à l'avenir de notre pays !

Je n'ai pas l'impression que la République prenne la juste mesure de la morosité qui habite les élus locaux ?

Toutes ces mesures interviennent dans un contexte où les compétences de nos communes et intercommunalités n'ont cessé de s'élargir et nous savons que le mouvement continue, avec de nouveaux transferts de compétences à venir dans les prochaines semaines.

Quelques mots, à ce propos, des récentes réorganisations effectuées en matière de traitement des titres d'identité. La charge est lourde pour les communes dépositaires des dispositifs recueils (DR), l'indemnisation est légère...

Il faut que ce service public, assuré encore une fois par les communes, puisse être mieux accompagné par l'Etat. Nous nous efforcerons d'accompagner vos initiatives en ce sens. Ces collectivités assument seules cette charge... Pourquoi ne pas y affecter une cote part du FPIC, prélevée ici, réinvestie ici ? La solidarité peut aussi rester sur notre territoire...

Il nous faut aussi revoir la coordination à ce niveau, je sais de vos statistiques Monsieur le Préfet, que certaines collectivités se déchargent un peu sur d'autres, que ces communes réceptrices absorbent ces flux... et qu'elles deviennent débordées de travail...

Là encore, l'Association des maires est en mesure d'accompagner une réflexion visant à mieux coordonner et sensibiliser les acteurs, il est la question de solidarité entre communes, nous savons qu'il y a de bons et de moins bons élèves.

Mais au bout de la chaîne, au cœur d'une République qui se veut moderne, les délais sont encore archaïques et nos concitoyens attendent de la performance.

Quand le prolongement de la date de validité de nos cartes d'identité a été plutôt bien ressenti, il y a encore des pays européens qui ne reconnaissent aucune valeur à cette décision franco-française ! C'est très inconfortable de se faire refouler aux frontières...sauf à penser que nous sommes un pays en voie de développement...

Après l'identité, dans quelques jours, chers collègues, nous serons en charge des PACS, conformément aux dispositions issues de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016.

Après le transfert en novembre 2016 de toute la procédure de changement de prénom du juge des affaires familiales à l'officier d'état civil, avec la responsabilité qui lui incombe désormais d'apprécier la légitimité des demandes qui lui sont faites, il reviendra également dès le 1^{er} novembre 2017 à l'officier de l'état civil du lieu de résidence commune des futurs partenaires d'enregistrer, modifier et dissoudre les PACS, en lieu et place du greffier du tribunal d'instance.

C'est toute la procédure du PACS qui est transférée: déclaration conjointe des partenaires, modification et dissolution de la convention de PACS, publicité et réalisation de statistiques semestrielles, etc.

Concernant les anciens PACS non dissous et conclus avant le 1^{er} novembre 2017, une circulaire du 10 mai 2017 précise ces derniers seront quant à eux gérés par l'officier d'état civil de la commune siège du tribunal d'instance qui a procédé à l'enregistrement du PACS. **Annecy, Annemasse, Bonneville et Thonon-les-Bains sont donc concernées en Haute-Savoie.**

1,8 million de PACS environ, soit près de 5,7 km de linéaires de dossiers, qui sont ainsi transférés, au niveau national, aux communes sièges de tribunaux ! Des archives qui représentent, vous l'avez compris, un volume très important et des coûts de stockage non négligeables, sans que bien-sûr aucune compensation financière ne soit prévue pour l'instant.

A ce sujet, l'AMF est mobilisée depuis plusieurs mois et a demandé à la commission consultative de l'évaluation des charges d'examiner le principe d'une indemnisation financière. A ce sujet, vous aurez certainement des informations à nous apporter ?

Peut-être assurerons-nous un jour, le rôle de l'église qui sait ! « Il est grand le mystère de la foi... ».

Dans quelques semaines, il reviendra également à nos communes et intercommunalités d'élargir à une nouvelle fois leurs responsabilités puisqu'elles se verront confier la compétence pleine et entière de la gestion des milieux aquatiques et, en particulier, de la prévention des inondations, la fameuse compétence GEMAPI.

Cette compétence supplémentaire vient aggraver encore les responsabilités des élus locaux, alors même que la politique de prévention des risques relève, à l'évidence d'une dimension

territoriale bien plus large et qu'elle nécessite des moyens techniques et financiers à la hauteur des enjeux, reposant pour l'essentiel sur la solidarité nationale.

Je me tourne à nouveau vers vous, Monsieur le Préfet, pour vous demander comment, avec toutes les ponctions opérées sur nos budgets et sur ceux des Agences de l'eau, pouvons-nous faire face sereinement au risque inondation, que nous savons particulièrement important dans notre région ?

Je ne reviendrai pas sur la compétence eau et assainissement qui deviendra obligatoire pour les communautés de communes et d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2020, ni sur les changements concernant la gestion des déchets au niveau des intercommunalités, qui elles aussi, impactent fortement le bloc local.

Le fait est que les transferts de compétences s'enchainent, générant des coûts supplémentaires importants et le recrutement de personnels qualifiés et sans que nos collectivités soient forcément préparées à toutes les assumer.

Vous l'avez compris, Monsieur le Préfet, les élus de nos collectivités ont bien des raisons d'être inquiets. Si la confiance devrait être le mot d'ordre désormais, il convient d'écouter la voix des élus de terrain que nous sommes. Il convient de reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires de l'Etat, afin qu'ensemble, nous puissions définir les politiques publiques permettant un développement dynamique et solidaire des territoires.

Nous savons que la strate communale évolue, que l'intercommunalité grandit, que « le regroupement des régions n'a pas remédié à la complexité du paysage institutionnel local, selon un récent rapport de la Cour des Comptes qui ajoute que l'ambition de simplifier le tristement célèbre mille feuilles territorial « a échoué ».

Le socle communal est celui qui est le plus proche de la population, en contact permanent, sans zone blanche, et qui est, je répèterai une formule bien connue d'un personnage qui l'est tout autant, « à portée d'engueulade », le socle de la République...

En augmentant les périmètres, attention à ne pas perdre la relation et le contact de proximité avec les citoyens !

Enfin, Monsieur le préfet, je presque terminerai mon propos sur un sujet avec lequel j'avais ouvert la 83^{ème} édition voila un peu moins d'un an, la folle aventure des gens du voyage, ou plutôt de certaines communautés, irrespectueuses.

A ce titre, un projet de loi tendant à soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur mission d'accueil des GDV.

Elle sera examinée le 31 octobre prochain, à l'initiative de Jean-Claude CARLE qui a fait un travail de longue date sur cet épineux dossier, élan soutenu sous différentes formes par Cyril PELLELAT et Loïc HERVE. Toutes les propositions feront l'objet d'un examen conjoint rapporté par Mme DI FOLCO, sénatrice du Rhône.

Merci Messieurs pour votre travail sur cette nécessaire cause et merci de nous tenir régulièrement informés. Cette action doit maintenant atteindre son objectif au service de

nos communes et particulièrement celles qui ont été touché avec des complications dont, Amancy, Anthy-sur-Léman, Bernex, Cluses, Doussard, Epagny Metz-Tessy, Messery, Excenevex, Nernier, Perrignier, Scientrier et Saint-Ferréol, Saint-Martin de Bellevue (Fillière) et tout le secteur autour de Saint-Julien-en-Genevois notamment Viry, Neydens et divers quartiers d'Annemasse.

Malgré l'effort considérable qui est fait en amont de la saison, cette année, plus que les autres années, nous avons été confrontés à des dysfonctionnements importants qui émanent des associations de gens du voyage qui ne respectent pas le planning arrêté. Tous ces dysfonctionnements pèsent lourdement sur les implantations.

Nous avons bon espoir que le travail législatif puisse aboutir à du concret pour que l'ensemble des partenaires sur ce dossier, et j'insiste sur le mot partenaires, puisse garder la tête haute, en étant un et indivisible, je cite les communes, l'Association des Maires, le département de Haute-Savoie qui participe activement à nos côtés cher Christian MONTEIL, l'Etat et particulièrement vous Monsieur le Préfet, parce que depuis cette année seulement, vous apportez votre soutien financier à la prise en charge du régulateur des gens du voyage, aux cotés de l'Adm74 et du département.

Ceci vient renforcer encore plus la solidité de notre collaboration sur ce sujet ou il nous faut être et rester main dans la main, aussi avec le monde agricole qui subit aussi lourdement l'anarchie de ces groupes sans oublier les forces de l'ordre, qui ne font qu'appliquer les directives qui leur sont données, en respect de la loi, que l'on entend bien voir évoluer et fortement.

Je profite de l'occasion pour saluer Christian PODEVIN, qui remplit la mission de régulateur et de médiateur des gens du voyage depuis 2013 en relation étroite avec la direction de cabinet de la préfecture.

Je ne connais que très peu de territoires qui n'apprécient pas son action d'accompagnement, même si certains s'interrogent encore sur le rôle exact et les contours de sa fonction et ses pouvoirs qui dépendent, vous le savez, de l'autorité administrative. Il demeure à vos côtés, Mesdames et Messieurs les élus, quand vous êtes confrontés à des occupations illicites.

Enfin, je terminerai mon intervention, par des remerciements cordiaux et chaleureux à l'attention des forces de police, de gendarmerie, des douanes, des services de santé, des sapeurs pompiers et de l'ensemble des services de l'Etat, du département et de nos collectivités qui accompagnent le quotidien des communes et de leurs habitants.

Il est de notre devoir commun de faire fonctionner un service public d'excellence, à condition que la participation de l'Etat nous en donne les moyens !

Je tiens également à saluer le travail acharné de nos associations, qui s'investissent au quotidien sur le terrain pour nos populations. Parmi elles, j'aurai aujourd'hui une pensée toute particulière pour toutes les associations qui poursuivent des missions de santé publique.

J'aurais aussi un regard tourné vers vos familles, Mesdames et Messieurs les élus, elles qui subissent des absences, de l'éloignement, de l'imprégnation pas toujours agréable de la vie publique, et si 520 000 élus locaux animent cette France que l'on aime, leurs familles ne doivent pas être oubliées...

Et à vous Lauriane Mounier-Faraut, directrice de l'Adm74, à toute votre équipe, Sylvie, Morgane, Céline, Nadine, Sandrine, Cécile, Farid, Claudy et Didier, merci pour votre grande disponibilité et la réussite de ce 84^{ème} congrès pour lequel et comme pour chaque mission qui vous est confiée, vous attachez une conscience professionnelle remarquable et une implication loyale et véritable.

Mon coup de cœur ira aujourd'hui dans deux directions. La première, à l'endroit du don du sang et en soutien à ces associations qui mettent du lien entre les donneurs et l'EFS. Je salue la présence parmi nous de son président départemental René CHRISTIN et je souhaiterais relayer le message du président régional Jean François SECHAUD qui souhaite sensibiliser les élus sur les coûts de location de salle pour leurs actions.

Le don du sang apprécierait un regard plus solidaire tout en rappelant que la majorité des communes leur accorde la gratuité, certaines les piquent avec un autre aiguille....qui fait mal.

Mon autre coup de cœur qui ira en direction des hôpitaux du Léman et rappeler qu'en France et en Haute Savoie, il n'est pas concevable de voir un établissement qui fonctionne avec 1600 personnels, entrain de prendre un retard fou d'adaptation, quand CHAL et autres CHANGE, très récents sont déjà phase de modernisation ou d'agrandissement.

Je pointerai du doigt aujourd'hui celles et ceux qui sont en responsabilité et qui doivent intégrer dans leur réflexion, l'urgence de prise en compte de cette situation. Un groupement hospitalier de territoire, n'est pas une organisation pour tirer la couverture à soi, elle doit organiser intelligemment et solidairement l'offre de soins sur un même territoire et donner les moyens équitables à chacune des structures pour garantir à nos populations une même qualité de service. En direction de l'ARS et du GHT et en soutien aux administrateurs des HDL, sachez que les élus du Chablais s'inquiètent de cette façon d'organiser la santé. Des réponses fortes sont attendues.

Après ce coup de cœur qui avait aussi l'âme d'un coup de gueule,

Je vous remercie Monsieur le préfet encore une fois pour votre présence à nos côtés, en espérant ne pas vous avoir gâché votre matinée, on sait votre mission compliquée et dévouée, elle serait morose s'il n'y avait pas toute cette acidité !

Merci à toutes et à tous pour votre attention et je donne la parole à notre vice-président départemental, Christian DUPESSEY, pour la lecture et les commentaires d'une motion que nous vous proposons de prendre aujourd'hui, afin de dénoncer les attaques que nos collectivités subissent et de réaffirmer le nécessaire respect de notre autonomie !